



DELIBERATION N° 2023 - 7.4 - 63

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

Le 05/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, LECOURT Corinne, BLONDEL Sylvie, JEANNE Laurent, BADMINGTON Stéphane, MARTIN Florence, BUNIAS David, DOURLLEN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle, GABRIEL Fabienne, et TREHET Laurent.

Présents : 11

Madame Fabienne GABRIEL a donné pouvoir à Monsieur Laurent JEANNE.

Votants : 12

Monsieur Laurent JEANNE été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 - 7.4 - 63 – IMPLANTATION D'UN DISTRIBUTEUR A PIZZA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il a été sollicité par Monsieur CAJOT pour implanter un distributeur à pizza sur le territoire de la Commune, à l'entrée du parking école.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte la proposition de Monsieur CAJOT, il prendra à sa charge la pose et la consommation d'un compteur électrique.
- la mise en place d'une dalle béton inférieure à 5 m²,
- fixe le prix de location de l'emplacement à 2400 € par an,
- autorise le maire à signer la convention correspondante pour 3 ans.

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 17 Octobre 2023

LE MAIRE
H.LECARPENTIER

